



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GRUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième réunion

2-4 mars 2021¹

SYNTHÈSE DES RÉVISIONS APPORTÉES AU DOCUMENT «LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – PROJET RÉVISÉ RELATIF AUX BESOINS ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE»

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1–7
II. Approche adoptée en vue de la synthèse des propositions des pays dans la version révisée du document	8–12
III. Indications que le Groupe des points focaux nationaux est invité à donner.....	13
<i>Annexe 1: La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre</i>	

¹ Réunion initialement prévue du 21 au 23 avril 2020.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. Lors de l'adoption de son programme de travail pluriannuel, à sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) est convenue de faire démarrer les activités préparatoires à la réalisation d'une évaluation de l'état de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde². À sa seizième session ordinaire, la Commission a examiné un projet de rapport sur l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (le rapport) et a indiqué les grandes phases en vue de la mise au point de la version finale³. À sa dix-septième session ordinaire, elle a accueilli favorablement le rapport en ce qu'il représente une étape importante pour la Commission et pour la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, et en ce qu'il apporte une contribution notable aux débats relatifs au Cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020⁴. Elle est convenue que le rapport, ainsi que les réflexions dans d'autres instances qui mettent également en lumière l'appauvrissement de la biodiversité liée à l'alimentation et à l'agriculture, appelaient un suivi intersectoriel clair et effectué en temps utile.

2. Conformément à la demande formulée par la Commission⁵, un certain nombre de consultations régionales informelles sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ont été organisées entre mars et mai 2016 dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique du Nord⁶, grâce aux fonds extrabudgétaires et au soutien en nature fournis par l'Allemagne, l'Espagne et la Suisse. Les consultations informelles ont permis aux points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de mettre en commun les connaissances et les informations sur l'état de la biodiversité dans leurs régions respectives et de se pencher sur les besoins en matière d'utilisation durable et de conservation de cette biodiversité au niveau régional, ainsi que sur les éventuelles mesures à prendre en la matière.

3. Les besoins et les éventuelles mesures à prendre qui ont été recensés au cours des consultations régionales informelles ont été résumés et présentés à la Commission lors de sa seizième session ordinaire⁷. Conformément à une demande formulée par la Commission⁸, le Secrétariat a examiné et révisé le projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, en tenant compte des observations et des suggestions communiquées par les membres et les observateurs, ainsi que des conclusions du projet de rapport révisé⁹.

4. À sa première réunion, en juin 2018, le Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe des points focaux nationaux) a examiné et revu plus en détail le projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, afin que la Commission en établisse la version définitive.

5. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission est convenue que le produit de suivi susmentionné du rapport devait être réalisable aux niveaux national, régional et mondial, d'application volontaire et complémentaire, non redondant et cohérent au regard des autres processus et initiatives menées à la FAO, tels que les plans d'action mondiaux de la Commission et la stratégie de la FAO pour la biodiversité, ainsi que des processus et initiatives menées dans d'autres instances¹⁰. Elle a en outre indiqué que le produit de suivi devait permettre d'apporter des éclaircissements d'ordre terminologique, de prendre en considération les caractéristiques des divers écosystèmes et systèmes de production, de tenir compte des besoins particuliers des pays en développement, d'apporter une contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et du Cadre mondial sur la

² [CGRFA-11/07/Rapport, annexe E.](#)

³ [CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphes 10 à 13.](#)

⁴ [CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 39.](#)

⁵ [CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 13.](#)

⁶ [CGRFA-16/17/Inf.11.1](#); [CGRFA-16/17/Inf.11.2](#); [CGRFA-16/17/Inf.11.3](#); [CGRFA-16/17/Inf.11.4](#); [CGRFA-16/17/Inf.11.5](#); [CGRFA-16/17/Inf.11.6](#) (documents en anglais).

⁷ [CGRFA-16/17/4.](#)

⁸ [CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 16.](#)

⁹ [CGRFA/NFP-BFA-1/18/2, Appendix I](#) (en anglais).

¹⁰ [CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 44.](#)

biodiversité pour l'après-2020 et de mettre en évidence les domaines propices aux partenariats multipartites¹¹.

6. La Commission a demandé à sa Secrétaire d'inviter ses membres et ses observateurs à présenter par écrit des propositions et des observations concrètes sur le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*¹², de mettre ces propositions et ces observations à la disposition de tous et de faire une synthèse des observations dans une version révisée du document. Elle a également demandé à la Secrétaire d'organiser une réunion à composition non limitée du Groupe des points focaux nationaux, aux fins de l'examen et de la révision, s'il y a lieu, des besoins et des éventuelles mesures à prendre, lesquels seront ensuite soumis à l'examen de la Commission à sa dix-huitième session, en vue de l'adoption du document en tant que Plan d'action mondial par la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session¹³.

7. En réponse à l'invitation de la Secrétaire, huit pays ont présenté des observations au sujet du projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, observations qui figurent dans le document intitulé *Submissions by countries on the document Biodiversity for food and agriculture – revised draft needs and possible actions*¹⁴.

II. APPROCHE ADOPTÉE EN VUE DE LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES PAYS DANS LA VERSION RÉVISÉE DU DOCUMENT

8. Le texte qui figure à l'*annexe 1* du présent document a été établi par le Secrétariat dans le but de rendre compte, dans la mesure du possible, des propositions concrètes et des observations générales communiquées sous forme écrite par les pays au sujet du document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*¹⁵, ainsi que des orientations formulées par la Commission. On a accordé une attention particulière à certains critères éditoriaux, notamment à la lisibilité, à la cohérence de l'ensemble et à l'élimination des répétitions, ainsi qu'à la nécessité de rendre compte avec précision du contexte d'élaboration du texte. Le texte ne contient aucun libellé entre crochets, exception faite de ce qui apparaissait sous cette forme dans la version présentée à la Commission lors de sa dernière session. Il est destiné à faciliter l'examen et, s'il y a lieu, la révision plus en détail du projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre par le Groupe des points focaux nationaux.

9. Dans les cas où plusieurs pays ont proposé des modifications qui sont sources de doublons, ou lorsqu'il est apparu nécessaire d'apporter d'importantes modifications d'ordre rédactionnel, le Secrétariat a pris la liberté de restructurer et de reformuler les sections du texte concernées. Ces sections comprennent des introductions et des objets abrégés ou restructurés et des ensembles de mesures et des objectifs synthétisés ou réarrangés de manière à prendre en compte, dans la mesure du possible, les propositions concrètes communiquées sous forme écrite par les pays, sans forcément les reprendre mot pour mot. L'objet de la section II s'appuie davantage sur les grandes conclusions du rapport.

10. En outre, compte tenu des différents constats figurant dans le texte d'origine et dans les observations présentées par les États, le Secrétariat a établi un ensemble de «principes opérationnels» possibles en vue de la mise en œuvre du projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, qui pourrait constituer une nouvelle section du document.

11. Lors de l'élaboration du texte, il a fallu faire des choix quant à l'intégration ou non de certaines des propositions concrètes visant à ajouter ou à supprimer des éléments. Dans l'ensemble, on a privilégié la présentation d'options susceptibles d'être intégrées, afin de laisser au Groupe des points

¹¹ [CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 45.](#)

¹² [CGRFA-17/19/Rapport, appendice C.](#)

¹³ [CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 47.](#)

¹⁴ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.3.](#)

¹⁵ [CGRFA-17/19/Rapport, appendice C.](#)

focaux nationaux la décision définitive. La présentation de cette synthèse n'est pas à considérer comme une adoption de son contenu ou de son libellé de la part du Secrétariat.

12. Il est précisé à l'intention du Groupe des points focaux nationaux que le document d'information sur les modifications proposées (*Amendments proposed to the document Biodiversity for food and agriculture – revised draft needs and possible actions*¹⁶) présente toutes les propositions entre crochets dans les parties du projet concernées. Le texte figurant dans ce document est présenté comme suit:

- [texte en romain normal]: texte d'origine que l'on propose de supprimer ou de remplacer par un autre libellé;
- [**texte en gras**]: texte que l'on propose d'insérer en tant que nouveau texte ou pour remplacer une partie du libellé d'origine.
- Dans certains cas, on utilise une deuxième strate de crochets (des crochets entre crochets), par exemple lorsqu'une même partie du texte fait l'objet de propositions de suppression et de reformulation.
- Les modifications proposées par le Secrétariat uniquement pour des raisons d'ordre rédactionnel sont assorties d'un astérisque (*).
- Les blocs de texte établis en remplacement par le Secrétariat sont accompagnés de la formule «Alternative text» (libellé de substitution). Les blocs de texte qu'ils sont susceptibles de remplacer sont accompagnés de la formule «Original text» (libellé d'origine). Les principes opérationnels proposés sont accompagnés de la formule «Additional text» (libellé complémentaire).

III. INDICATIONS QUE LE GROUPE DES POINTS FOCAUX NATIONAUX EST INVITÉ À DONNER

13. Le Groupe des points focaux nationaux souhaitera peut-être:
- a) revoir et modifier, le cas échéant, le projet révisé relatif aux besoins en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre, projet qui sera examiné par la Commission à sa prochaine session;
 - b) recommander à la Commission qu'elle mette la touche finale au document et inviter le Directeur général à porter celui-ci à l'attention de la Conférence, en vue de son adoption;
 - c) recommander à la Commission qu'elle demande à la FAO d'aider les Membres à mettre en œuvre les éventuelles mesures indiquées dans le document et à en assurer le suivi.

¹⁶ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.4](#) (en anglais).

ANNEXE I

LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – PROJET RÉVISÉ RELATIF AUX BESOINS ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

[Synthèse des révisions]

I. Introduction

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les services écosystémiques qu'elle procure, est essentielle à la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles. Elle permet aux systèmes de production et aux modes de subsistance de faire face à l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales et de s'y adapter, et constitue une ressource clé dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition tout en limitant ou en réduisant les incidences négatives sur l'environnement.

2. Au cours de ces dernières décennies, l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, pour les moyens d'existence en milieu rural et dans les zones côtières et, de manière plus générale, pour le bien-être humain et le développement durable, a été de plus en plus largement reconnue dans le cadre des programmes d'action internationaux. En 1995, la Commission des ressources phytogénétiques est devenue la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), dotée d'un mandat étendu à tous les éléments de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture. Au fil des ans, la Commission a supervisé un certain nombre d'évaluations de l'état des ressources phytogénétiques, des ressources zoogénétiques, des ressources génétiques forestières et des ressources génétiques aquatiques dans le monde. Elle a par ailleurs adopté des plans d'action mondiaux relatifs aux trois premières catégories de ressources génétiques susmentionnées (ci-après appelés «plans d'action sectoriels mondiaux») ¹⁷. En 2019, la Commission est convenue de mettre au point un plan d'action mondial propre aux ressources génétiques aquatiques. Les objectifs de développement durable (ODD), fixés par les Nations Unies en 2015, comportent un certain nombre de cibles relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, dont des cibles élaborées par la Commission. D'autres évaluations de portée mondiale, telles que celles qui émanent de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que les rapports des pays sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs plans d'action nationaux pour la biodiversité visant à réaliser les objectifs d'Aichi sur la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont permis de faire mieux connaître la biodiversité en général et les contributions que celle-ci apporte aux moyens d'existence et au bien-être humain en particulier.

3. Lors de l'adoption de son Programme de travail pluriannuel, à sa onzième session ordinaire, la Commission a décidé de lancer un processus dirigé par les pays en vue de l'élaboration du rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. En 2013, la FAO a invité les États Membres à présenter des rapports nationaux sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et

¹⁷ [FAO. 1996. Rapport sur L'État des ressources phytogénétiques dans le monde. Rome](#) (en anglais); [FAO. 2007. Rapport sur L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome](#); [FAO. 2007. Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken. Rome](#); [FAO. 2010. Deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome](#); [FAO. 2011. Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome](#); [FAO. 2014. Rapport sur L'État des ressources génétiques forestières mondiales. Rome](#) (en anglais); [FAO. 2014. Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Rome](#); [FAO. 2015. Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome](#) (en anglais); [FAO. 2019. Rapport sur L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome](#) (en anglais).

l'agriculture dans leurs pays respectifs. Quatre-vingt-onze pays se sont exécutés. Le rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde a été publié en février 2019¹⁸.

4. Au cours de l'année 2016, la Commission a tenu un certain nombre de consultations régionales informelles visant à mettre en commun les informations concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, à recenser les besoins dans ce domaine et à définir les éventuelles mesures à prendre. Les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les [éventuelles] mesures à prendre à cet égard, tels qu'ils sont exposés dans le présent document, sont le fruit de ces consultations régionales, des consultations mondiales et du rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

5. Le présent document recense les besoins en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et définit les [éventuelles] mesures à prendre dans ce domaine, s'agissant de la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires¹⁹. Les systèmes de production concernés sont ceux qui intéressent les secteurs de la culture, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Selon la définition de la FAO, l'agriculture comprend les forêts, la pêche et l'aquaculture. On trouvera à l'appendice 1 la définition détaillée des concepts utilisés dans le présent document.

II. Objet

6. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, c'est-à-dire la diversité biologique qui, d'une manière ou d'une autre, contribue à l'agriculture et à la production alimentaire, est essentielle à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au développement durable et à la fourniture de nombreux services écosystémiques vitaux. Nombre de pays ont pris des mesures visant à assurer la conservation et l'utilisation durable d'un éventail de ressources génétiques (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques) au moyen de stratégies diverses. La Commission a donné et donne des indications en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et cela par la voie de ses divers instruments et décisions, principalement à caractère sectoriel, notamment les plans d'action sectoriels mondiaux. La FAO suit de près l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que la situation relative aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) dans les catégories concernées, et en informe la Commission. Cependant, il n'y a à ce jour que peu d'orientations sur la gestion des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture qui ne sont pas pris en charge dans les plans d'action sectoriels mondiaux. Il est également nécessaire d'aller au-delà des stratégies sectorielles et de gérer les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris l'ensemble des RGAA, selon une démarche plus systématique et intégrée. Il faut adopter des approches globales et intersectorielles, qui comprennent des mesures au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, si l'on veut inverser la tendance actuelle d'appauvrissement de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à la conservation de cette biodiversité et améliorer son utilisation durable.

7. Les principaux constats du rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde²⁰ sont repris ci-après.

La biodiversité est essentielle pour l'alimentation et l'agriculture

- Les ressources phytogénétiques, les ressources zoogénétiques, les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques forestières, ainsi que la diversité de toutes ces ressources aux niveaux des espèces et des sous-espèces

¹⁸ [FAO. 2019. Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#). Rome (en anglais).

¹⁹ [FAO. 2019. Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#). Rome (en anglais).

²⁰ [FAO. 2019. Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – En bref](#). Rome.

(essence, variété, race, etc.) et au niveau génétique, sont indispensables à la productivité et à la résilience actuelles et futures des secteurs des cultures, de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et de la pêche. Certaines espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées sont susceptibles d'être domestiquées et constituent un réservoir de ressources génétiques à des fins d'hybridation et de sélection.

- La biodiversité associée (notamment les ressources génétiques des invertébrés et des micro-organismes) présente au sein et autour des systèmes de production est essentielle à la fourniture de nombreux services écosystémiques dont dépend la production agricole et alimentaire, notamment la pollinisation, la lutte contre les organismes nuisibles, l'entretien de la fertilité du sol, la fixation du carbone et la régulation des approvisionnements en eau.
- Les aliments issus de la faune et de la flore sauvages (soit une large variété de champignons, de plantes et d'animaux, y compris des invertébrés) jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans de nombreux pays. Ils sont souvent consommés localement mais aussi échangés sur de longues distances. Dans le cas de la pêche, ils forment la base d'un secteur alimentaire et agricole majeur.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'appauvrit

- Nombre des éléments essentiels de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes sont en voie de disparition.
- Les connaissances sur l'état de la biodiversité associée, les services écosystémiques et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages varient d'une région à l'autre et sont souvent incomplètes. De nombreuses espèces d'invertébrés et de micro-organismes, ainsi que certaines espèces végétales et d'autres espèces animales, présentes au sein et autour des systèmes de production, ne sont pas enregistrées ou ne sont pas caractérisées et leurs fonctions au sein des écosystèmes sont encore mal comprises.
- Les programmes de suivi étant peu développés, les données dont on dispose concernant l'état et les tendances de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages sont fragmentaires. Les enquêtes de population et les indicateurs indirects permettent d'apprécier l'état des différentes catégories de biodiversité associée, aux niveaux local, national ou régional. Le bilan qui se dégage de l'analyse de ces données est mitigé, mais il y a néanmoins de nombreux motifs d'inquiétude relatifs à l'appauvrissement de certains des principaux éléments de la biodiversité associée.
- On dispose d'informations plus complètes sur l'état et l'évolution des ressources phytogénétiques, des ressources zoogénétiques et des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des ressources génétiques forestières, mais il existe de nombreuses lacunes en matière de connaissances, en particulier dans les régions en développement du monde entier.

De multiples facteurs de changement interdépendants influent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle offre sont affectés, souvent de manière négative, par un ensemble de facteurs qui se manifestent à tous les niveaux, sur le plan local comme à l'échelon mondial, et qui vont de l'évolution des techniques et des pratiques de gestion au sein du secteur de l'alimentation et de l'agriculture jusqu'à des facteurs plus vastes d'ordre environnemental, économique, social, culturel et politique. Plus particulièrement, les grandes tendances mondiales telles que le changement climatique, l'évolution des marchés internationaux et la croissance démographique induisent des déterminants au niveau du système de production comme les changements dans l'utilisation des terres, l'utilisation inappropriée d'intrants externes, la surexploitation et la prolifération d'espèces envahissantes. Le type de facteurs le plus souvent cité par les pays comme ayant des incidences négatives sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture concerne l'utilisation et la gestion des terres et des eaux. En

revanche, les pays ayant répondu tendent à percevoir les politiques et les progrès scientifiques et technologiques comme des facteurs bénéfiques, susceptibles de réduire les incidences négatives d'autres facteurs. Ces informations constituent des points d'entrée possibles pour des interventions à l'appui de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité.

Le recours à de nombreuses pratiques respectueuses de la biodiversité va croissant

- De nombreuses communications font état des efforts de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée, mis en œuvre afin de promouvoir la fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien.
- On signale un recours accru à une vaste gamme de pratiques et d'approches de gestion considérées comme étant favorables à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il est cependant nécessaire de mieux comprendre de quelle manière ces pratiques ont une incidence sur l'état de cette biodiversité.
- Les efforts de conservation *in situ* et *ex situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'intensifient, mais les niveaux de couverture et de protection sont souvent insuffisants.

Les cadres qui favorisent une utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture demeurent insuffisants

- La plupart des pays ont mis en place des cadres politiques et juridiques s'appliquant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans son ensemble et, dans bien des cas, ils ont aussi adopté des mesures visant à préserver la biodiversité des espèces sauvages, souvent complétées par des politiques applicables à des RGAA spécifiques. Il arrive aussi qu'ils aient intégré ces ressources dans leurs politiques relatives à des secteurs alimentaires et agricoles particuliers, à l'alimentation et à l'agriculture en général ou au développement rural. Il est de plus en plus fréquent que les politiques régissant la gestion des systèmes de production alimentaire et agricole soient fondées sur des approches tenant compte à la fois de l'écosystème et du paysage terrestre et marin. Cependant, il est rare que les cadres juridiques et politiques visent expressément la biodiversité associée ou les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Des accords nationaux et internationaux ont été mis en place afin de réduire la surexploitation des espèces de poissons pêchées ou des forêts, mais les mesures d'ordre juridique et politique visant expressément les aliments issus de la faune et de la flore sauvages ou certains éléments de la biodiversité associée et le rôle que ceux-ci jouent dans la fourniture de services écosystémiques ne sont pas monnaie courante.
- La gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la promotion de son rôle dans la fourniture des services écosystémiques supposent une coopération multipartite dans les divers secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et entre le secteur agroalimentaire, le secteur de la conservation de l'environnement et de la nature et d'autres secteurs connexes, aux niveaux local, national, régional et mondial. L'utilisation de cette biodiversité transcende les frontières internationales et les limites conventionnelles entre les secteurs. Les cadres de coopération qui existent aux niveaux national, régional et international aux fins de la gestion des ressources génétiques dans les divers secteurs de l'alimentation et l'agriculture sont relativement bien développés.
- Un certain nombre d'obstacles entravent la mise au point et l'utilisation de politiques efficaces visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, de la biodiversité associée. La mise en œuvre d'instruments efficaces est parfois compromise par l'absence de ressources humaines et financières suffisantes, un manque de sensibilisation et des connaissances insuffisantes de la part des parties prenantes, l'absence de volonté politique ou de gouvernance et une faible coopération entre les organismes d'exécution.

8. L'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture se heurtent à de nombreuses difficultés. Les éléments de cette biodiversité contribuent ainsi souvent à la fourniture de plusieurs services écosystémiques sur différents plans, ainsi que, directement et indirectement, aux moyens d'existence et au bien-être de différentes populations issues de divers groupes de parties prenantes, tant au sein des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture qu'au-delà. Ces éléments influent les uns sur les autres selon différents mécanismes et à différentes échelles: certains sont délibérément modulés par une gestion humaine et nombreux sont ceux qui subissent des effets accidentels des activités anthropiques. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne peut donc pas être gérée efficacement si ses divers éléments sont envisagés séparément. Des mécanismes de coopération intersectoriels et multipartites qui tiennent compte de ces différents éléments sont par conséquent indispensables.

9. Les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission définissent des priorités stratégiques en vue de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des RGAA et contiennent des dispositions relatives à la collaboration, au financement et à la mise en œuvre. La Commission guide, appuie et suit la mise en œuvre de ces plans d'action et elle évalue l'état d'avancement de leur exécution à intervalles réguliers, de même que l'état des éléments des RGAA auxquels les plans s'appliquent respectivement.

10. Les besoins et les [éventuelles] mesures à prendre qui figurent dans le présent document tiennent compte des enjeux et des solutions possibles recensés par les pays pendant l'établissement du rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Une grande place est donnée aux mesures visant à améliorer les connaissances relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, aux éléments moins connus comme la biodiversité associée et les aliments issus de la flore et de la faune sauvages, ainsi qu'à faire mieux comprendre les incidences des différentes pratiques et approches de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On a aussi souligné qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des approches et des mesures pratiques en vue d'améliorer la gestion de cette biodiversité. Une place plus importante encore est donnée à la coopération et à la collaboration, à tous les niveaux, en vue de son utilisation durable et de sa conservation.

III. Nature du document

11. Compte tenu de la nécessité d'éviter tout chevauchement, le présent document vise à fournir un cadre général de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble et à promouvoir une action coordonnée dans tous les secteurs alimentaires et agricoles afin, plus globalement, d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes. Les mesures qui y sont énoncées sont d'application volontaire et à caractère non contraignant. Il ne s'agit pas de remplacer ou de modifier les plans d'action sectoriels mondiaux relatifs aux RGAA de la Commission ou autres accords internationaux, ni de faire double emploi avec ces instruments, mais de contribuer à leur mise en œuvre harmonieuse, selon qu'il convient. Il doit être mis à jour, si la situation l'exige. Les pays doivent prendre des mesures en tenant compte de leurs priorités nationales et des engagements pris au niveau international, le cas échéant.

IV. Objectifs

12. Le présent document vise à:

- contribuer à la concrétisation des ODD et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- sensibiliser tous les acteurs – des producteurs jusqu'aux consommateurs et aux décideurs – à l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée, les aliments issus de la flore et de la faune sauvages et les services écosystémiques qu'elle apporte;
- mettre en place un cadre visant la mise en œuvre cohérente des plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages et, par conséquent, la

conservation de toutes les formes de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en tant que base en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, d'une alimentation et d'une agriculture durables et de la réduction de la pauvreté;

- promouvoir l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au sein des systèmes de production et des écosystèmes terrestres et aquatiques, qui sont essentiels aux services écosystémiques et à la résilience, afin de favoriser le développement économique et de lutter contre la faim et la pauvreté, en particulier dans les pays en développement, ainsi que de proposer des options pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- définir les principes de base pour l'élaboration et l'adoption de politiques, de lois et de programmes nationaux à l'appui de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- renforcer la coopération intersectorielle et l'échange d'informations aux niveaux national, régional et international, ainsi que les capacités institutionnelles, notamment dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- améliorer la collecte de données et l'élaboration de mesures et d'indicateurs permettant d'évaluer l'incidence des différentes pratiques et approches de gestion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes;
- réduire les répétitions involontaires et inutiles d'actions visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des efforts menés aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
- donner des indications visant à orienter les activités de la FAO sur l'appui à apporter aux efforts engagés par les pays pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment dans le cadre de sa stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture²¹.

13. Il convient de garder à l'esprit que les mesures devront être appliquées dans toute une gamme de contextes. La mise en œuvre devra tenir compte de la variation des caractéristiques des systèmes de production et des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tant en matière de besoins des producteurs et d'autres parties prenantes que de disponibilité des capacités et des ressources. Il convient par ailleurs de noter que certaines activités pourront être mises en place rapidement, mais que d'autres demanderont plus de temps.

V. Principes opérationnels

14. Dans l'ensemble des domaines stratégiques prioritaires, la mise en œuvre des [éventuelles] mesures qui figurent dans le présent document doit respecter les principes opérationnels suivants:

- La mise en œuvre des [éventuelles] mesures doit se fonder sur des éléments scientifiques probants. Le cas échéant, il convient de prendre en compte les savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales. Des stratégies de recherche participatives doivent être appliquées, s'il y a lieu, notamment des stratégies fondées sur la coproduction interculturelle du savoir, si les circonstances le permettent.
- Les [éventuelles] mesures visent à être mises en œuvre, selon les cas, dans tous les types de systèmes de production et dans tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. Le cas échéant, on accordera une attention particulière aux besoins des petites exploitations agricoles, forestières et aquacoles et de la pêche artisanale.

²¹ [CL 163/11 Rev.1.](#)

- La mise en œuvre des [éventuelles] mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des femmes dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes. Il convient de veiller à la participation concrète des femmes dans la mise en œuvre de toutes les [éventuelles] mesures.
- La mise en œuvre des [éventuelles] mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des peuples autochtones dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes. Il convient de veiller à la participation concrète des peuples autochtones et des communautés locales dans la mise en œuvre de toutes les [éventuelles] mesures.

VI. Structure et organisation

15. Le présent document définit un ensemble de mesures [éventuelles] intégrées et interdépendantes, organisées autour de trois domaines stratégiques prioritaires, en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de ces [éventuelles] mesures à prendre sont pertinentes au regard de plusieurs de ces domaines stratégiques.

Domaine stratégique prioritaire 1: Évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 2: Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 3: Cadres institutionnels relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

16. Les [éventuelles] mesures à prendre ne sont pas indiquées par ordre de priorité, car la priorité relative de chacune d'entre elles et les calendriers correspondants peuvent considérablement varier d'un pays et d'une région à l'autre. Cette priorité sera fonction des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, du milieu ou des systèmes de production connexes, ou encore de l'état actuel des capacités, des ressources financières ou des orientations générales en vue de la gestion de cette biodiversité.

17. Pour chacun de ces domaines stratégiques prioritaires, une introduction présente les besoins recensés sur la base des rapports établis par les pays au titre de leur contribution au rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et des processus de consultation susmentionnés. On présente ensuite un certain nombre de priorités. Chacune d'entre elles se compose d'un objet et d'une série de mesures spécifiques [éventuelles].

**DOMAINES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES POUR L'UTILISATION DURABLE
ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 1: ÉVALUATION ET SUIVI DE LA
BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 2: GESTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

2.1 Promotion d'approches intégrées en vue de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

2.2 Amélioration de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 3: CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À
LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

3.3 Amélioration de la coopération et du financement

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 1: ÉVALUATION ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Introduction

L'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont indispensables à l'utilisation durable et à la conservation de cette biodiversité. S'agissant de l'état et de l'évolution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de sa gestion aux niveaux national, régional et mondial, la situation en matière d'évaluation et de suivi n'est pas homogène et la couverture est souvent limitée et partielle. L'étendue et la nature des lacunes actuelles en matière de connaissances varient aussi considérablement selon les différentes catégories de cette biodiversité.

S'agissant des RGAA des plantes cultivées, des animaux domestiqués et des espèces aquacoles, ainsi que pour les espèces largement prélevées dans la nature (les arbres forestiers et autres essences ligneuses et les espèces visées par la pêche, par exemple), des inventaires et d'autres informations sont disponibles, mais à des degrés divers d'une région à l'autre et selon les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Au niveau mondial, des systèmes de suivi applicables aux RGAA ont été mis au point, tels que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et le système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN).

Les grandes catégories d'écosystèmes ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les zones humides continentales et côtières, les récifs coralliens, les mangroves, les prairies sous-marines, les forêts et les pâturages, font l'objet d'un suivi aux niveaux national, régional et mondial, mais de manière plus ou moins approfondie.

En revanche, une grande partie des espèces appartenant à la biodiversité associée qui fournissent des services écosystémiques de régulation et de soutien, en particulier les micro-organismes et les invertébrés, doivent encore être identifiées et documentées. S'agissant des tendances relatives aux populations, les connaissances dont on dispose pour certains groupes taxonomiques (en particulier pour certains vertébrés) sont relativement étoffées, alors que pour d'autres groupes, elles sont quasiment inexistantes. La caractérisation des différentes espèces et leur systématisation sont souvent très difficiles et il est possible de recourir à la métagénomique et autres méthodes apparentées pour déterminer les assemblages.

Par ailleurs, on en sait peu sur les caractéristiques, l'état et l'évolution des espèces qui sont la source d'aliments issus de la flore et de la faune sauvages.

Dans bien des cas, les contributions que les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture apportent à la fourniture de services écosystémiques sont peu connues, de même que les effets de certains facteurs sur la taille des populations et leur répartition, ainsi que sur les relations écologiques qui sous-tendent la fourniture de services écosystémiques.

Compte tenu de ce qui précède, il faut, d'une manière générale, accroître la disponibilité de données et d'informations. En particulier, il faut améliorer les méthodes utilisées pour répertorier, conserver et analyser les données (y compris des données spatiales) relatives aux variations dans l'abondance et la répartition des espèces et des écosystèmes, et renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, en augmentant le nombre de taxonomistes qualifiés, par exemple.

Priorité 1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des dispositions visant l'évaluation et le suivi de différentes catégories de RGAA. Toutefois, il est nécessaire de mieux connaître d'autres éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple la biodiversité associée et les aliments

issus de la faune et de la flore sauvages, au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, le cas échéant, et leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques en tirant parti des données disponibles. Compte tenu du contexte, des besoins et des capacités propres à chaque pays, il faut que les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité soient déterminés au niveau national. Lorsque c'est possible, il convient de favoriser les synergies des activités d'évaluation et de suivi des différents éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne ceux qui ne sont pas pris en charge par les plans d'action sectoriels mondiaux.

Un large éventail de pratiques et d'approches en matière de gestion utilisent des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière durable et sont ainsi susceptibles de contribuer à leur conservation²². Parmi ces pratiques et approches figurent celles qui sont propres à la production (comme l'agriculture de conservation, la gestion de la pollinisation, l'agriculture biologique et la gestion intégrée des organismes nuisibles), le recours à des systèmes de production mixte (tels que l'agroforesterie et les systèmes intégrant culture, élevage et aquaculture), les pratiques de restauration et les approches intégrées au niveau des écosystèmes (notamment les approches écosystémiques de la pêche et de l'aquaculture, la gestion durable des forêts et l'agroécologie). Dans la plupart des cas, il est difficile d'établir dans quelle mesure ces pratiques et approches sont utilisées et cela en raison des différentes échelles d'intervention, des divers contextes et de l'absence de données. Si l'on considère généralement que ces pratiques ont une incidence positive sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, il est nécessaire de poursuivre les recherches et de mettre au point des méthodes d'évaluation appropriées à cet égard.

[Éventuelles] Mesures à prendre

1.1.1 Promouvoir la mise en œuvre, à tous les niveaux, des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer l'évaluation et le suivi des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, le cas échéant.

1.1.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives à l'évaluation et au suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

1.1.3 Améliorer l'inventaire et la caractérisation de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Assurer le suivi de l'évolution des populations et de leur répartition au fil du temps.

1.1.4 Améliorer l'évaluation des modes de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée et des aliments issus de la flore et de la faune sauvages, et notamment l'ampleur de l'adoption des pratiques et des approches de gestion qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de cette biodiversité, tout en tenant compte des savoirs traditionnels, le cas échéant, et des caractéristiques propres aux systèmes de production locaux. Assurer le suivi de l'évolution de l'adoption de ces pratiques de gestion au fil du temps.

1.1.5 Améliorer l'évaluation des facteurs de changement et des incidences de ces facteurs sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la flore et de la faune sauvages, notamment son abondance et sa répartition, et sur les liens écologiques qui étayent les services écosystémiques. Assurer le suivi de l'évolution de ces facteurs au fil du temps.

1.1.6 Pour tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, prendre des mesures visant à réduire les lacunes en ce qui concerne les connaissances relatives à leurs rôles dans la fourniture de services écosystémiques, y compris les incidences des pratiques de gestion dans les secteurs alimentaires et agricoles. Assurer le suivi des écosystèmes pertinents quant à l'évolution des services écosystémiques fournis au fil du temps.

²² Pour consulter une description de l'état et des tendances d'utilisation de plus de vingt de ces pratiques et approches, voir le chapitre 5 du document suivant: [FAO. 2019. Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome](#) (en anglais).

1.1.7 Pour tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, prendre des mesures visant à réduire les lacunes en matière de connaissances relatives à leur valeur nutritive et à leur éventuelle importance dans les efforts d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment les lacunes en matière de connaissances relatives aux aspects sociaux et culturels de leur utilisation. Assurer le suivi de l'évolution de la consommation au fil du temps.

1.1.8 Attribuer les responsabilités en matière d'évaluation et de suivi de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Un organisme national (opérant dans le secteur de l'agriculture ou de l'environnement ou une agence intersectorielle, par exemple) pourrait ainsi être chargé de mener des activités de suivi, ou de les coordonner et de les superviser.

1.1.9 S'il y a lieu, déterminer au niveau national les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité.

1.1.10 Pour les éléments de l'évaluation et du suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, renforcer la mobilisation de scientifiques amateurs, le cas échéant.

1.1.11 S'agissant du renforcement des programmes d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, utiliser et intégrer, le cas échéant, et dans la mesure du possible, les systèmes d'évaluation et de suivi existants (tels que les dispositifs mis au point pour les ODD, la CDB ou la Commission), ainsi que les données et les indicateurs disponibles aux niveaux national, régional et mondial, et étudier les indicateurs qui pourraient être applicables à des fins multiples.

1.1.12 Compte tenu des initiatives internationales pertinentes et des moyens et méthodologies existants, renforcer les outils, les normes et les protocoles disponibles pour l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les approches participatives, en vue de leur application aux niveaux national ou international, selon qu'il convient. Cette mesure doit comprendre des méthodes, y compris des moyens indirects, permettant d'évaluer l'incidence des pratiques de gestion sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la fourniture de services écosystémiques.

1.1.13 Apporter un appui, notamment sous la forme de financement, à l'amélioration des systèmes d'information au service de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, y compris par la mise au point ou le perfectionnement de modules portant spécifiquement sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, son utilisation et le savoir traditionnel à ce sujet dans les systèmes d'information nationaux et internationaux.

1.1.14 Renforcer les capacités en matière d'utilisation des systèmes d'évaluation et de suivi, notamment par l'amélioration de la transmission des informations aux utilisateurs.

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 2: GESTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Introduction

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend les diverses activités qui se rapportent à son utilisation et à sa conservation *in situ* et *ex situ*.

L'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture renvoie à la culture ou à l'élevage d'espèces domestiquées, à la mise en œuvre d'activités (structurées ou non) d'amélioration génétique et à la domestication d'espèces sauvages, à l'introduction d'espèces domestiquées ou d'espèces sauvages dans de nouveaux systèmes de production, à la gestion de la biodiversité associée au sein et autour des systèmes de production en vue de promouvoir la fourniture de services écosystémiques et au prélèvement d'aliments et d'autres produits dans le milieu naturel. Certaines de ces pratiques et approches contribuent à préserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tandis que d'autres contribuent dans une large mesure à son appauvrissement. Il est en particulier question des changements nocifs dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux, de la pollution, de l'utilisation non viable d'intrants extérieurs et de la surexploitation et des pratiques de prélèvement non durables. Il est fait état dans le monde de la mise en œuvre croissante d'un certain nombre de pratiques et d'approches de gestion dont on estime (sur la base de différents niveaux de données concrètes) qu'elles respectent la biodiversité (agroforesterie, agriculture de conservation et production biologique, par exemple)²³.

La conservation *in situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend notamment les mesures prises en vue de favoriser la préservation et l'évolution continue de cette biodiversité au sein et autour des systèmes de production (cultures, élevage, forêts, aquaculture et systèmes mixtes). En revanche, le terme conservation *ex situ* s'applique au fait de préserver divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en dehors de leur habitat habituel, c'est-à-dire au sein et autour des systèmes de production. Il peut s'agir de mesures de préservation des organismes vivants sur des sites tels que les jardins botaniques, les peuplements forestiers *ex situ*, les aquariums, les banques de gènes sur le terrain, les jardins zoologiques ou les élevages de races rares, ou encore du stockage de semences, de pollen, de tissus végétaux à des fins de multiplication ou d'obtention de matériel (semences ou embryons d'animaux, par exemple) cryoconservés dans des banques de gènes.

Gérer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière plus durable supposera de prendre en compte les menaces et de tirer parti des perspectives ouvertes par une large palette de facteurs de changement en interaction.

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des priorités de conservation et d'utilisation durable des différents éléments des RGAA. Dans l'ensemble, ces dernières années, le renforcement de la conservation *ex situ* a progressé dans tous les secteurs alimentaires et agricoles. Promouvoir la conservation et l'utilisation durable *in situ* et sur le lieu d'exploitation s'est avéré plus difficile.

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est limitée par des lacunes généralisées en matière de connaissances, aggravées dans certaines régions par la disparition des savoirs traditionnels. On peut citer d'autres obstacles, par exemple le fait que chaque élément de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est tributaire des autres et que tous interagissent sur différents plans, notamment à l'échelle du paysage terrestre ou marin. Une gestion efficace suppose donc souvent une collaboration entre toute une palette de parties prenantes, tant dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture qu'au-delà.

Les problèmes de financement, le manque de personnel qualifié (notamment au niveau de la taxonomie et de la systématique) et la pénurie de ressources techniques sont des contraintes courantes, qui compliquent souvent la tâche consistant à combler les lacunes en matière de connaissances, à mettre en œuvre des programmes de gestion ou à appliquer les règlements et les politiques en faveur

²³ En ce qui concerne l'adoption de plus de vingt de ces pratiques et approches, on trouvera une description de la situation et des tendances dans le chapitre 5 du rapport suivant: [FAO. 2019. L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome](#) (en anglais).

de la protection de la biodiversité. La recherche sur les méthodes et les stratégies de gestion est souvent entravée par l'absence de collaboration interdisciplinaire. Les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation axées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et visant les parties prenantes à tous les niveaux, des producteurs jusqu'aux décideurs, doivent être renforcées. Il est par ailleurs essentiel de surmonter les faiblesses qui existent au niveau des cadres juridiques, politiques et administratifs (voir le domaine stratégique prioritaire 3).

Priorité 2.1 Promotion d'approches intégrées pour la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

S'agissant de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le champ couvert par les pratiques et les approches mises en œuvre s'étend du paysage terrestre ou marin jusqu'au système de production ou à la parcelle individuelle. Des approches au niveau du paysage terrestre ou marin et une planification intégrée de l'utilisation des terres et des eaux ont été adoptées, dans une certaine mesure, dans bien des pays. Des pratiques telles que la gestion durable des forêts, l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, l'agroécologie et la régénération, entre autres, sont également mises en œuvre dans nombre de pays. Au niveau des systèmes de production, des pratiques de diversification ainsi que des pratiques et approches de gestion et de production spécifiques peuvent contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Ces approches et pratiques devraient être appliquées à plus grande échelle. Cependant, leur adoption et leur mise en œuvre sont souvent freinées par des lacunes en matière de recherche, de connaissances et de capacités ou par l'absence de cadres juridiques, politiques et administratifs adaptés.

Les pratiques et approches de gestion qui s'appuient sur les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent relativement complexes et exigent une bonne compréhension des espèces qui composent l'écosystème local, de leurs fonctions au sein de l'écosystème, de leurs relations trophiques et de leurs interactions avec des écosystèmes situés en aval ou d'autres écosystèmes interdépendants. Ces pratiques et approches peuvent être propres au contexte, reposer grandement sur les connaissances et apporter des avantages à long terme plutôt qu'à court terme. Afin de relever ces défis et de promouvoir une mise en application à plus grande échelle, il convient de renforcer les capacités et d'obtenir un appui technique et politique.

[Éventuelles] Mesures à prendre

2.1.1 Promouvoir la mise en œuvre, à tous les niveaux, des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer la gestion des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, le cas échéant.

2.1.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

2.1.3 Lors de l'élaboration ou de l'application d'approches relatives à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, recenser et prendre en compte les facteurs de changement qui affectent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques connexes.

2.1.4 Promouvoir des pratiques et des approches de production alimentaire et agricole durable, notamment des approches intégrées aux niveaux des systèmes de production et des écosystèmes, qui utilisent durablement la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et contribuent à la conservation et à la restauration de cette biodiversité, tout en améliorant les moyens d'existence, les résultats économiques, la santé des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques. Il convient de prêter une attention particulière aux avantages nets pour le climat, à l'accumulation de la matière organique du sol et au cycle des éléments nutritifs. Les pratiques et les approches de production pertinentes peuvent comprendre, selon les cas, l'amélioration de la gestion des pollinisateurs, l'agriculture de conservation, les pratiques intégrées de gestion des éléments fertilisants,

la culture intercalaire, l'utilisation des cultures de couverture, le recours à des engrais verts, la réduction de l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques, l'agroforesterie, la production végétale et l'élevage intégrés, la gestion durable des forêts, l'apiculture durable, les approches écosystémiques de la pêche et de l'aquaculture, la production biologique et la remise en état des forêts, des terrains de parcours et des zones humides dégradées.

2.1.5 Recenser les meilleures pratiques de gestion qui contribuent à améliorer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris celles qui sont fondées sur les savoirs traditionnels), élaborer des méthodes fondées sur ces pratiques et mettre au point des outils et des orientations visant à en faciliter la mise en œuvre, le cas échéant.

2.1.6 Promouvoir la recherche, y compris des travaux de recherche interdisciplinaires, transdisciplinaires, interculturels et participatifs, sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, sur les rôles que cette biodiversité joue dans les systèmes alimentaires et sur les pratiques et les approches de gestion qui contribuent ou qui peuvent contribuer à l'utilisation durable, à la conservation et à la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

2.1.7 Promouvoir les activités de sensibilisation et le partage des informations sur les pratiques et les approches de gestion respectueuse de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'intermédiaire de l'application de techniques participatives (par exemple les vidéos créées par des amateurs, les reportages photographiques et les infographies).

Priorité 2.2 Amélioration de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux définissent des mesures prioritaires destinées à promouvoir la conservation des éléments des RGAA. Des programmes de conservation ont été mis en place, mais leur couverture et leur efficacité laissent à désirer, notamment dans certaines régions du monde. La conservation de la biodiversité associée est entravée par un certain nombre de facteurs, en particulier le manque d'informations utiles sur les méthodes et les stratégies de conservation pertinentes. En ce qui concerne plus particulièrement la conservation *ex situ*, il existe encore des obstacles biologiques et techniques à la conservation à long terme de certaines espèces. Un autre obstacle tient à la difficulté de cibler des espèces spécifiques de la biodiversité associée pour les programmes de conservation. Dans bien des cas, il peut s'avérer plus efficace de donner la priorité à des méthodes et approches de conservation visant les écosystèmes plutôt que des espèces précises.

Les programmes de conservation se heurtent souvent à des problèmes plus profonds: lacunes en matière de connaissances, insuffisance des ressources et faiblesse des mesures mises en œuvre. Pour trouver des solutions, il est nécessaire d'agir (voir les domaines stratégiques prioritaires 1 et 3). S'agissant des activités et stratégies de conservation en soi, il convient de s'attacher en priorité à étendre la conservation *in situ* au moyen de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans les secteurs de la production végétale et de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'en recourant, le cas échéant, à des pratiques de gestion traditionnelles en association avec les communautés locales ou autochtones. Dans ce contexte, il importe d'améliorer la structure du paysage de manière à fournir un habitat aux espèces appartenant à la biodiversité associée. Il peut s'agir, par exemple, de conserver des zones d'habitats naturels ou semi-naturels au sein et autour des systèmes de production, y compris les systèmes qui font l'objet d'une gestion intensive, et, si nécessaire, de remettre en état des habitats endommagés ou de rétablir des liens entre les habitats fractionnés. Il faut intervenir à tous les niveaux concernés pour répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les pratiques nuisibles dans les domaines de la production végétale, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que dans l'utilisation des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Il convient de promouvoir le transfert de connaissances et de compétences entre les communautés et au sein de celles-ci, ainsi qu'entre les générations, afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

[Éventuelles] Mesures à prendre

2.2.1 Promouvoir, à tous les niveaux, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer la conservation *in situ*, la conservation sur le lieu d'exploitation et la conservation *ex situ* des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, selon qu'il convient.

2.2.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

2.2.3 Déterminer au niveau national les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques dont la conservation et la restauration sont prioritaires et définir des cibles ou des objectifs au regard de ces priorités.

2.2.4 Renforcer les programmes de conservation, en particulier *in situ* ou sur le lieu d'exploitation, susceptibles d'être plus efficaces pour de nombreux types de biodiversité associée, ainsi que pour les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et chercher à tirer le meilleur parti de la complémentarité entre les approches de conservation *in situ* et de conservation *ex situ*, le cas échéant.

2.2.5 Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au moyen de l'application de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans la production végétale et l'élevage, le secteur forestier, la pêche et l'aquaculture, notamment, le cas échéant, par le recours à une combinaison de techniques nouvelles et de pratiques de gestion traditionnelles.

2.2.6 Promouvoir, le cas échéant, des systèmes de production polyvalents visant l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la fourniture d'une gamme de services écosystémiques.

2.2.7 Améliorer, le cas échéant, la structure du paysage de manière à fournir des habitats à la biodiversité associée et aux espèces végétales et animales sauvages qui sont sources d'aliments.

2.2.8 Mettre en place ou renforcer, y compris au niveau local, des infrastructures efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la conservation *ex situ* des micro-organismes, des invertébrés et d'autres éléments de la biodiversité associée, ainsi que les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et améliorer, dans les pays, la documentation relative aux collections et les aperçus correspondants.

2.2.9 S'agissant de la planification et de la mise en œuvre des activités de protection de la nature, prendre en compte, selon qu'il convient, les rôles joués par les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans la fourniture de services écosystémiques à l'appui des systèmes alimentaires et agricoles et au-delà.

2.2.10 Créer ou renforcer, y compris aux niveaux national et régional, des réseaux permettant d'établir des liens entre les utilisateurs et les communautés qui contribuent à gérer la biodiversité associée et les services écosystémiques, sur le lieu d'exploitation et *in situ*, les instituts de recherche, les scientifiques et autres parties prenantes concernées, notamment en vue de faciliter le partage des données et des pratiques optimales.

2.2.11 Établir, favoriser et soutenir les partenariats intercommunautaires et interculturels, en établissant des liens entre les scientifiques et les peuples autochtones et communautés locales qui sont dépositaires des savoirs traditionnels, ce qui facilitera l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la conservation de cette biodiversité *in situ* et à l'exploitation.

2.2.12 Maintenir, définir ou élargir des espaces désignés, tels que les aires protégées (notamment les aires relevant des catégories V et VI définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature [UICN]), et adopter d'autres mesures efficaces pour la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la préservation des services écosystémiques associés dans une zone donnée, y compris les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et les sites reconnus d'où proviennent les produits dont la qualité est liée à l'origine géographique.

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 3: CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Introduction

Des cadres institutionnels adéquats, assortis de politiques et de législations adaptées, de mécanismes efficaces qui permettent leur application, la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes et la promotion de la coopération et de l'échange d'informations, sont indispensables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et au maintien du rôle de cette biodiversité dans la fourniture de services écosystémiques.

Les cadres institutionnels relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent inadaptés, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Cette biodiversité n'est par exemple pas suffisamment prise en compte dans les politiques sectorielles, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et au-delà. D'ordinaire, les cadres de politique générale relatifs à la biodiversité accordent peu d'attention aux liens entre biodiversité et alimentation et agriculture. Là où des politiques et des lois pertinentes ont été élaborées, la mise en œuvre de ces instruments est souvent insuffisante. Tel qu'indiqué au titre du domaine d'action prioritaire 2, l'absence de collaboration et de coordination entre les parties prenantes est un frein à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On constate ainsi souvent, parmi les lacunes importantes, l'absence de liens adéquats entre les ministères, entre les chercheurs et les décideurs ainsi qu'entre les décideurs et les parties prenantes au niveau du système de production et au niveau communautaire.

Les producteurs, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs autochtones et notamment les femmes, sont souvent marginalisés et exclus des processus décisionnels qui ont une incidence sur leurs systèmes de production. Toutefois, la plupart des organisations de producteurs et des organisations communautaires exercent une fonction importante, d'une part en contribuant concrètement à la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'autre part en préconisant des politiques ou des stratégies de commercialisation propres à renforcer le rôle des producteurs en tant que dépositaires de cette biodiversité. Il est important que les politiques sociales et économiques visent à assurer l'équité envers les populations rurales, notamment en protégeant les ressources communes dont sont tributaires de nombreux petits producteurs et en assurant un accès équitable à ces ressources, afin ces petits producteurs soient à même de renforcer leurs capacités de production de manière durable.

L'un des principaux obstacles à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques et de législations efficaces en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est l'absence de données suffisantes sur les caractéristiques des écosystèmes, ainsi qu'une connaissance limitée des fonctions et services écosystémiques, en particulier des rôles que joue cette biodiversité dans ce contexte (voir le domaine stratégique prioritaire 1 pour en savoir davantage sur les mesures visant à combler ces lacunes). Il faut par conséquent approfondir la recherche dans ces domaines.

Nombre des services écosystémiques de régulation, de soutien et d'ordre culturel qu'apporte la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne sont généralement pas échangés sur les marchés, raison pour laquelle leur valeur n'est pas prise en compte dans les statistiques économiques. C'est ainsi que les décideurs peuvent avoir tendance à les négliger. L'analyse économique, notamment l'évaluation économique, peut permettre de rendre plus visibles les coûts et les avantages cachés de la biodiversité, y compris de la perte de biodiversité, et ainsi faire prendre conscience de la nécessité de préserver ce patrimoine et favoriser la mise en place de politiques de conservation plus efficaces. Au niveau national, la planification doit permettre d'assurer l'approvisionnement à long terme des biens collectifs associés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à la fourniture de services écosystémiques.

Les mesures d'incitation et les autres instruments économiques destinés à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture peuvent prendre de nombreuses formes et émaner de sources diverses: programmes publics, investissements du secteur privé ou initiatives de la société civile. Ces mesures font encore souvent défaut et lorsqu'elles existent,

leur efficacité est parfois entravée par un manque de coordination au moment de leur mise en œuvre. Dans de nombreux des pays, le marché des produits certifiés comme ayant des propriétés bénéfiques pour la santé devrait se développer, de même que celui des produits conformes aux normes environnementales ou sociales. Cette situation pourrait ouvrir des perspectives en matière de production respectueuse de la biodiversité.

Dans l'ensemble, la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture doit s'inscrire pleinement dans les politiques à court et à long terme aux fins du développement des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et dans des cadres de planification intersectoriels plus larges qui visent à concrétiser les ODD.

Priorité 3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

Objet

Les activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation, à tous les niveaux, sont largement reconnues comme des moyens essentiels pour promouvoir la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Tel qu'énoncé dans le cadre des deux domaines stratégiques prioritaires précédents, il faut renforcer les connaissances relatives aux différents éléments qui composent cette biodiversité et qui apportent une contribution essentielle à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi que sur les services écosystémiques que ces éléments offrent et sur les incidences des pratiques et des approches de gestion mises en place et d'autres facteurs de changement.

Dans de nombreux pays en développement en particulier, le manque de capacités humaines, conjointement au manque de ressources financières, constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de pays devront accorder une attention particulière à la mise en place d'institutions de recherche, d'éducation et de formation et au renforcement de ces institutions, ainsi qu'à la création d'une base solide de compétences multiples, en particulier en matière de taxonomie et dans le cadre des sciences citoyennes²⁴.

Il faut améliorer la recherche, aux niveaux national et international, et cela pour tous les aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en obtenant un appui en faveur des systèmes nationaux de recherche agricole et en créant ou en renforçant des réseaux de recherche sur la biodiversité associée.

[Éventuelles] Mesures à prendre

3.1.1 Promouvoir, à tous les niveaux, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, afin de faire mieux connaître le rôle et l'importance des ressources génétiques de chaque secteur, et renforcer les capacités de recherche, d'éducation et de formation au service de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, le cas échéant.

3.1.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à la gestion de cette biodiversité, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

3.1.3 Faire prendre conscience, au niveau national, de l'importance que revêtent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages) et les services écosystémiques que cette biodiversité offre, ainsi que de la nécessité d'en assurer l'utilisation durable, la conservation et la restauration, notamment en soutenant des campagnes de sensibilisation régionales et internationales, et ce en vue de renforcer l'aide

²⁴ On entend ici par «sciences citoyennes» la collecte de données relatives à la biodiversité par le grand public.

apportée par les pouvoirs publics, les institutions et les autres parties prenantes concernées. Renforcer les capacités nécessaires à l'appui de ces activités, selon les exigences.

3.1.4 Renforcer les capacités en matière de recherche sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, notamment par la création d'équipes de recherche multidisciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires et par le renforcement des mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre scientifiques et producteurs et autres parties prenantes qui participent à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Promouvoir de nouveaux moyens de renforcement des capacités, par exemple par le recours aux technologies de l'information et de la communication et au moyen d'approches participatives qui font appel, entre autres, aux communautés autochtones et locales dépositaires des savoirs traditionnels.

3.1.5 Améliorer le transfert, des producteurs jusqu'aux décideurs, des produits de la recherche sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée, les aliments issus de la faune et de la flore sauvages et les services écosystémiques.

3.1.6 Renforcer l'enseignement de la gestion des ressources génétiques, de la taxonomie, de la science du sol, de l'écologie, de l'agroécologie, de la biologie des systèmes, de l'ethnologie, de la sociologie, des études en matière de santé et autres sujets intersectoriels intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans les universités, les écoles et les centres de formation professionnelle et non structurée, en l'adaptant aux différentes parties prenantes, y compris les scientifiques amateurs.

3.1.7 Inscrire les questions relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les programmes d'éducation et de formation afin de promouvoir l'acquisition de compétences interdisciplinaires de la part des praticiens et des autres parties prenantes.

3.1.8 Promouvoir les possibilités d'éducation et de formation continues qui s'offrent aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux éleveurs et aux habitants des forêts, en particulier dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture et des programmes de vulgarisation à l'intention des groupements de producteurs ou par l'intermédiaire des organisations communautaires, en vue d'améliorer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques que cette biodiversité offre.

3.1.9 Renforcer les cadres de politique générale sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture relatifs à la recherche afin de soutenir les activités de recherche de longue durée, et accroître les ressources humaines, matérielles et financières disponibles à cette fin.

3.1.10 Promouvoir l'éducation et la recherche dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et cela par des mesures d'incitation diverses (par exemple, en assurant une meilleure reconnaissance moyennant une rémunération adéquate et en fournissant les infrastructures nécessaires, en particulier des laboratoires, ainsi qu'un appui logistique).

Priorité 3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

Objet

Les cadres juridiques et politiques sont essentiels pour une gestion efficace de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, mais leur définition ou leur mise en œuvre laisse encore souvent à désirer. Il est cependant difficile de les améliorer, dans la mesure où de nombreuses parties prenantes sont concernées et où les intérêts en jeu sont multiples, et du fait que les dispositions mises en place doivent tenir compte des nouveaux enjeux liés à la gestion de cette biodiversité. Par ailleurs, les lois et les politiques qui dépassent le cadre de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture mais ont des effets indirects ou involontaires sur celle-ci, sont souvent méconnues. S'agissant plus particulièrement de la biodiversité associée et des services écosystémiques, les principaux obstacles à l'élaboration de politiques et de lois adaptées tiennent à une mauvaise coordination entre le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et celui de la conservation de la nature, ainsi qu'au fait que les

décideurs n'ont qu'une connaissance limitée des divers aspects de la biodiversité et de leur importance pour l'alimentation et l'agriculture.

L'importance d'une évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques est largement reconnue. Cependant, la prise en compte des résultats des analyses économiques, notamment des évaluations, au niveau des systèmes de comptabilité nationale ou dans le cadre de mesures de protection sociale de plus grande envergure demeure limitée et d'importantes lacunes restent à combler en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne les ressources génétiques microbiennes, les pollinisateurs sauvages et les plantes médicinales sauvages. Les données issues des analyses économiques et des évaluations des services écosystémiques pourraient jouer un rôle plus important dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment aux fins de l'élaboration de stratégies de conservation et de programmes de recherche.

Les pays tendent souvent à privilégier les mesures d'incitation et d'autres instruments économiques afin de promouvoir divers aspects de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Cependant, ces instruments sont souvent utilisés séparément, sans coordination les uns avec les autres. Les programmes publics spécifiques, les investissements du secteur privé ou les initiatives de la société civile peuvent fournir des incitations liées à leurs finalités spécifiques, mais un ensemble coordonné de mesures économiques peut avoir une incidence bien plus forte sur l'amélioration de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi les défis liés à la mise en place de programmes d'incitation multiple, on peut indiquer la nécessité de disposer d'un cadre favorable propre à assurer le niveau de coordination voulu entre les institutions et à différentes échelles (internationale, nationale et infranationale), la nécessité de collaborer avec le secteur privé et de promouvoir des investissements responsables, ainsi que la nécessité d'un dialogue intersectoriel, entre les secteurs de l'environnement et de la production alimentaire et agricole et d'autres secteurs. Dans l'ensemble, il faut aussi que les instruments économiques qui sont utilisés aux fins de la promotion de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ou qui pourraient l'être, fassent l'objet d'études plus approfondies et d'un relevé plus précis.

[Éventuelles] Mesures à prendre

3.2.1 Promouvoir la mise en œuvre, à tous les niveaux, des plans d'action sectoriels mondiaux en vue de renforcer les institutions et les cadres politiques des ressources génétiques auxquels ils s'appliquent, selon qu'il convient.

3.2.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives au renforcement des institutions et des cadres politiques aux fins de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

3.2.3 Recenser et examiner les cadres législatifs, administratifs et politiques qui s'appliquent à l'utilisation, à la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris l'accès à ces ressources et le partage des avantages découlant de leur utilisation), en particulier leur mise en œuvre et l'ampleur de leurs effets (négatifs ou positifs) sur l'utilisation durable de cette biodiversité. En cas de recensement de lacunes, de faiblesses ou de problèmes d'efficacité, y remédier en élaborant de nouvelles mesures ou en renforçant et en harmonisant les mesures existantes, s'il y a lieu.

3.2.4 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que tous les éléments de cette biodiversité soient convenablement intégrés dans les cadres concernés (par exemple ceux qui portent sur la biodiversité dans son ensemble, sur les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, sur d'autres secteurs qui pourraient influencer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et sur la recherche et l'éducation) et que les considérations intersectorielles (par exemple les interactions, les synergies et les compensations dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les secteurs de la production végétale, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture) soient prises en compte comme il se

doit, notamment par la création de groupes de travail intersectoriels (interministériels) et multipartites, s'il y a lieu, tout en tenant compte des initiatives existantes.

3.2.5 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que ces cadres comprennent des mesures adaptées visant à neutraliser les facteurs de changement qui ont des incidences négatives sur la biodiversité et les services écosystémiques connexes.

3.2.6 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que ces cadres soient alignés, dans la mesure du possible, sur les ODD et à ce qu'ils promeuvent la contribution de la biodiversité et de la gestion de celle-ci aux activités menées aux fins de la concrétisation des ODD.

3.2.7 Encourager les organes directeurs des organisations internationales concernées à prendre en compte, le cas échéant et dans le cadre de leur mandat respectif, l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques que celle-ci offre lors de la révision des accords mondiaux sur la biodiversité et sur la production végétale, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

3.2.8 Favoriser la conduite d'études, y compris d'évaluations participatives, visant à recenser les valeurs d'usage et de non-usage de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques que celle-ci offre, ainsi que d'autres analyses économiques pertinentes, notamment par la mise au point et la normalisation de méthodes et d'outils économiques. Dans la mesure du possible, ces études doivent s'appuyer sur les informations et les évaluations disponibles.

3.2.9 Promouvoir l'intégration des résultats des analyses économiques, notamment les évaluations, dans les stratégies de conservation et dans d'autres aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.10 Recueillir des informations sur les mécanismes d'incitation et d'autres instruments économiques appliqués en vue d'améliorer la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et en faire un relevé, en particulier en ce qui concerne les dispositifs mis en place dans les secteurs de l'environnement et de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que par les différentes parties prenantes (secteurs public, non gouvernemental et privé). En cas de recensement de lacunes, de faiblesses ou de facteurs d'inefficience, y remédier en élaborant de nouveaux instruments ou en renforçant et en harmonisant les instruments existants, le cas échéant, dans le cadre des accords internationaux pertinents.

3.2.11 Encourager et favoriser, conformément aux accords internationaux pertinents, des systèmes de production qui préservent et utilisent de manière durable la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Dans ce contexte, les mesures à prendre, le cas échéant, sont les suivantes: améliorer la disponibilité des services de vulgarisation, améliorer l'accès au microcrédit en milieu rural, notamment à l'intention des femmes, permettre un accès satisfaisant aux ressources naturelles et au marché et veiller à ce que les pratiques et valeurs culturelles pertinentes soient reconnues.

3.2.12 Encourager et favoriser, conformément aux accords internationaux pertinents, les marchés locaux et régionaux et les chaînes de valeur des produits issus de systèmes de production qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment, lorsque c'est possible, les filières courtes et la diversification des infrastructures de vente au détail qui permettent de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Dans ce contexte, les mesures à prendre, le cas échéant, sont les suivantes: apporter de la valeur aux produits concernés, par exemple en créant des systèmes d'étiquetage, de certification et de traçabilité ou en renforçant les systèmes existants, ou bien en encourageant les activités touristiques et gastronomiques liées aux aliments locaux et/ou traditionnels, sensibiliser les consommateurs aux achats responsables et durables, promouvoir, selon qu'il convient, la consommation d'aliments locaux bons pour la nutrition et la santé et améliorer la coopération entre les différents acteurs de la chaîne de valeur.

3.2.13 Éliminer les mesures d'incitation qui sont nuisibles à la biodiversité.

3.2.14 Adapter les politiques et les décisions d'investissement dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture de sorte qu'elles tiennent davantage compte des incidences négatives de la dégradation des écosystèmes et des co-avantages des investissements en faveur de la nature.

3.2.15 Appliquer les principes de l'économie circulaire et définir des objectifs d'efficacité des ressources dans le système alimentaire afin d'appuyer la conservation, l'utilisation durable et la régénération de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de favoriser l'évolution des modes de consommation et de production.

3.2.16 Encourager l'approvisionnement responsable et durable de matières premières et de marchandises dans le système alimentaire, notamment en faisant concorder approvisionnement et protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les pays d'origine.

3.2.17 Encourager, le cas échéant, l'application des mesures relatives à l'accès aux RGAA et au partage des avantages en découlant de manière à améliorer l'utilisation durable de ces ressources, à mieux faire connaître leurs rôles et leur valeur et à renforcer les capacités en matière de recherche, d'éducation et de formation, en vue de leur conservation et de leur utilisation durable, tout en reconnaissant la nature particulière de ces ressources génétiques et leurs caractéristiques propres.

Priorité 3.3 Amélioration de la coopération et du financement

Objet

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture transcende les limites conventionnelles entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi qu'entre l'alimentation et l'agriculture et la conservation de la nature. Favoriser la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité exige souvent la mise en œuvre de mesures à grande échelle (au niveau des bassins versants ou le long des routes migratoires, par exemple), faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes. L'aire de répartition géographique des espèces appartenant à la biodiversité associée dépasse souvent les frontières nationales. L'évaluation, le suivi et la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture exigent donc une coopération multipartite, intersectorielle et internationale.

Une coopération s'impose au niveau national et entre les pays en vue de renforcer les réseaux nationaux et régionaux. Les réseaux jouent un rôle important en facilitant la mise en relation des parties prenantes et en contribuant aux activités de recherche et au renforcement des institutions et des capacités. Les points focaux nationaux chargés de l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pourraient devenir des acteurs clés du changement dans l'élaboration de réseaux au service de la gestion de cette biodiversité.

De nombreuses initiatives de collaboration, aux niveaux sous-régional, régional et international, visent à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques). De manière générale, les initiatives visant la biodiversité associée et les rôles de celle-ci dans la fourniture de services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture sont bien plus limitées, mais un certain nombre d'entre elles contribuent tout de même à la gestion d'éléments spécifiques de cette biodiversité, notamment dans le cadre de projets sur les pollinisateurs, les agents de lutte biologique ou les collections *ex situ*.

Parallèlement aux lacunes en matière de volonté politique et/ou de gouvernance, de capacités, de sensibilisation, de connaissances et de coopération, le manque de ressources financières figure parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre effective de toutes les mesures définies dans le cadre des trois domaines stratégiques prioritaires qui font l'objet du présent document.

[Éventuelles] Mesures à prendre

- 3.3.1 Recenser et décrire les institutions nationales et régionales dont les mandats sont liés à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture afin de permettre la création de mécanismes de coordination connexes ou le renforcement des mécanismes existants.
- 3.3.2 Améliorer la coopération entre producteurs, chercheurs, consommateurs et décideurs dans les secteurs de l'agriculture et d'autres secteurs, afin de faciliter l'élaboration de politiques plus pertinentes et plus efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
- 3.3.3 Promouvoir les réseaux nationaux, régionaux ou mondiaux permettant de mettre en relation les scientifiques, les chercheurs et d'autres parties prenantes afin d'améliorer l'échange d'informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à sa gestion, ou en établir de nouveaux.
- 3.3.4 Renforcer la coopération internationale en vue d'intégrer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les secteurs agricoles et au-delà. Faire connaître les exemples de coopération qui ont produit de bons résultats.
- 3.3.5 Approfondir et renforcer la coopération internationale, notamment la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, afin de stimuler le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologies liées à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment vers et dans les pays en développement.
- 3.3.6 Encourager le partage des avantages découlant de l'utilisation des RGAA au moyen d'instruments internationaux, par exemple le système multilatéral du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique, compte tenu de l'importance de ces sources de financement pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA, notamment dans les pays en développement, de la nature spécifique de ces ressources et de leurs caractéristiques propres.
- 3.3.7 Étudier les possibilités de mise en place de mécanismes de collecte de fonds et de plans d'investissement intégrés en faveur de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques, ainsi que pour l'évaluation et le suivi, l'utilisation durable et la conservation *in situ* et *ex situ* de cette biodiversité, et, dans tous les cas où c'est possible, mettre en place de tels mécanismes.
- 3.3.8 Déterminer les possibilités d'utilisation efficace des ressources, par exemple en favorisant les synergies et la coopération entre les projets aux niveaux national et régional.
- 3.3.9 Soutenir les stratégies de financement pour les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission et la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel.

APPENDICE 1

Tableau 1. Concepts utilisés dans le présent document.

Biodiversité	La diversité biologique (souvent appelée biodiversité) est définie à l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme étant la «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes» ²⁵ .
Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est une sous-catégorie de la biodiversité correspondant, aux fins du rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, à la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes au sein et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires ²⁶ . Les systèmes de production concernés sont ceux qui intéressent les secteurs des cultures, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture.
Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Par ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, on entend tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture ²⁷ . Ces ressources comprennent les variétés paysannes ou variétés locales cultivées dans les exploitations agricoles, les variétés améliorées, le matériel végétal des programmes d'amélioration des cultures, les échantillons conservés dans les banques de gènes (c'est-à-dire les collections <i>ex situ</i>), les plantes sauvages apparentées et les plantes sauvages récoltées à des fins alimentaires.
Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont des ressources génétiques d'origine animale utilisées ou pouvant être utilisées à des fins alimentaires ou agricoles ²⁸ . Les évaluations mondiales réalisées par la FAO sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont pour champ d'application les ressources génétiques des espèces aviaires et des espèces de mammifères domestiqués intéressant l'alimentation et l'agriculture ²⁹ .
Ressources génétiques forestières	Par ressources génétiques forestières, on entend le matériel transmissible au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses ou entre ces espèces, ayant une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociale effective ou potentielle ³⁰ .
Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture comprennent l'acide désoxyribonucléique (ADN), les gènes, les chromosomes, les tissus, les gamètes, les embryons et les autres éléments relevant des premiers stades du cycle biologique, les individus, les souches, les stocks et les communautés d'organismes qui présentent un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture ³¹ . L'évaluation mondiale réalisée en vue du rapport sur l'état des ressources génétiques

²⁵ [Convention sur la diversité biologique \(CDB\). 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Montréal \(Canada\), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.](#)

²⁶ [FAO. 2019. *Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome \(en anglais\).](#)

²⁷ [FAO. 2009. *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome.](#)

²⁸ [FAO. 2008. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome;](#) [FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome.](#)

²⁹ [FAO. 2008. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome;](#) [FAO. 2015. *Deuxième rapport sur L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome \(en anglais\).](#)

³⁰ [FAO. 2014. *Rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Rome \(en anglais\).](#)

³¹ [FAO. 2019. *Rapport sur L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome \(en anglais\).](#)

	aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde portait sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales.
Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés ont une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi ces ressources figurent notamment les pollinisateurs (en particulier les abeilles), les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, les agents de lutte biologique ainsi que les micro-organismes des sols et les invertébrés ³² .
Biodiversité associée	<p>La biodiversité associée comprend les espèces ayant une importance pour les fonctions des écosystèmes, par exemple par l'intermédiaire de la pollinisation, la gestion intégrée des organismes nuisibles aux ressources végétales, animales et aquatiques, la formation et la santé des sols, la fourniture et la qualité de l'eau, etc., et plus particulièrement:</p> <p>a) les micro-organismes (notamment les bactéries, les virus et les protistes) et les champignons présents au sein et autour des systèmes de production qui sont importants à des fins d'utilisation et de production, par exemple les champignons mycorhiziens, les microbes du sol, les microbes planctoniques et la flore ruminale;</p> <p>b) les invertébrés, notamment les insectes, les araignées, les vers et tous les autres invertébrés qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que décomposeurs, ravageurs, pollinisateurs ou prédateurs, au sein ou autour des systèmes de production;</p> <p>c) les vertébrés, notamment les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères sauvages (non domestiqués), y compris les espèces sauvages apparentées, qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que ravageurs, prédateurs ou pollinisateurs, au sein ou autour des systèmes de production;</p> <p>d) les plantes terrestres et aquatiques sauvages et cultivées autres que les plantes cultivées et les espèces sauvages apparentées, au sein et autour des zones de production, par exemple les végétaux des haies, les mauvaises herbes et les espèces présentes dans les couloirs riverains, les fleuves, les lacs et les eaux marines côtières qui contribuent indirectement à la production³³.</p>
Aliments issus de la faune et de la flore sauvages	Les aliments de la faune et de la flore sauvages sont des denrées alimentaires issues d'espèces non domestiquées. Ils peuvent être prélevés (cueillis ou chassés) au sein des systèmes de production alimentaire et agricole ou dans d'autres écosystèmes. Le groupe des espèces qui fournissent ces aliments coïncide, à des degrés divers, avec les catégories sectorielles de ressources génétiques et avec la biodiversité associée. La pêche est probablement le meilleur exemple de l'utilisation humaine d'aliments issus de la faune sauvage et, dans nombre d'installations aquacoles, les stocks sauvages sont utilisés pour la reproduction ou pour le développement larvaire ³⁴ .
Services écosystémiques	Les services écosystémiques sont les bénéfices que les humains tirent des écosystèmes ³⁵ . L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire a permis de recenser quatre catégories de services écosystémiques: les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien et les services culturels. Les «services d'approvisionnement» sont les produits qui sont obtenus à partir des écosystèmes,

³² [CGRFA/16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 79.](#)

³³ FAO. 2013. *Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux pour L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.* Rome.

³⁴ [FAO. 2019. Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.](#) Rome (en anglais).

³⁵ [Millennium Ecosystem Assessment. 2005. Ecosystems and human well-being: synthesis.](#) Washington DC, Island Press (en anglais).

	<p>c'est-à-dire des aliments et des matières premières de toutes sortes, y compris les produits issus des systèmes alimentaires et agricoles. Les «services de régulation» sont les bénéfices tirés de la régulation des processus écosystémiques. On peut citer, par exemple, la régulation du climat, de la qualité de l'air et de l'eau, des maladies et des catastrophes naturelles. Les «services culturels» sont les bénéfices intangibles que les personnes tirent des écosystèmes: enrichissement spirituel, développement cognitif, réflexion, loisirs et expériences esthétiques. Les «services de soutien» sont les services nécessaires à la production de tous les autres services écosystémiques, tels que la photosynthèse et le cycle des nutriments. Ils se caractérisent par le fait qu'ils ont un effet moins direct sur le bien-être humain.</p>
--	--